



DATE DE PUBLICATION : 1^{er} juillet 2020

François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur,

Vu le code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-12,

DECIDE

Article 1er : M. Bernard DELAS, vice-président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, est désigné pour présider la formation restreinte du collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution du 8 juillet 2020.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Registre de publication

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2020

François VILLEROY DE GALHAU